



## COMPTE RENDU

### REUNION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

du 15 décembre 2022 à 14 h 00  
en Mairie des Adrets

**Présents / Pouvoirs / Excusés -> cf. liste en annexe**

Jean-Rémy OUGIER et Arnaud CHATTARD participent en visioconférence.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

### Points à l'ordre du jour

<b>1</b>	<b>ACCUEIL ET VALIDATION DU CR DU CA DU 28 SEPTEMBRE 2022 .....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>VIE ASSOCIATIVE, GESTION DE L'ASSOCIATION.....</b>	<b>4</b>
	2.1 Composition de l'équipe technique.....	4
	2.2 Budget prévisionnel 2022 et éléments nouveaux et notables.....	4
	2.3 Budget prévisionnel 2023 et éléments nouveaux et notables.....	5
	2.4 Adhésion des intercommunalités à la Fédération des Alpages de l'Isère .....	6
	2.5 Préparation du renouvellement du Conseil d'Administration de la FAI .....	10
	2.6 Organisation de l'Assemblée Générale 2023 de la FAI .....	10
<b>3</b>	<b>SERVICES AUX ADHÉRENTS, PERSPECTIVES ET PROJETS .....</b>	<b>11</b>
	3.1 Programmation des améliorations pastorales 2023 financées par le Département de l'Isère.....	11
	3.2 Mise en place d'un service de bergers d'appui pour l'été 2023 .....	12
	3.3 Assurance groupée du bétail pour les Groupements Pastoraux .....	13
	3.4 Point d'avancement des PAEC et de mise en place des MAEC.....	13
	3.5 Point sur la création des Groupements Pastoraux en Isère .....	14
<b>4</b>	<b>QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>15</b>



## Extraits des délibérations, Conseil d'Administration du 15 décembre 2022

### 1 ACCUEIL ET VALIDATION DU CR DU CA DU 28 SEPTEMBRE 2022

Les Administrateurs valident le compte rendu du CA du 28 septembre 2022.

### 2 VIE ASSOCIATIVE, GESTION DE L'ASSOCIATION

#### 2.1 Composition de l'équipe technique

Le CA prend acte de la composition de l'équipe technique, qui reste inchangée en dehors de la réduction du temps de travail à 85% demandée par Céline Barrère.

#### 2.2 Budget prévisionnel 2022 et éléments nouveaux et notables

Le CA prend connaissance des nouvelles actions inscrites au budget prévisionnel 2022 et autorise le Président et l'équipe technique à engager les programmes et les demandes de financements afférentes.

#### 2.3 Budget prévisionnel 2023 et éléments nouveaux et notables

Le CA prend connaissance de la liste des actions inscrites au budget prévisionnel 2023 et autorise le Président et l'équipe technique à engager les programmes et les demandes de financements afférentes, avec vigilance vis-à-vis du Festival.

Le CA porte le prix de journée à 615 € net de taxes afin de tenir compte des effets de l'inflation sur les charges et salaires.

#### 2.4 Adhésion des intercommunalités à la Fédération des Alpagnes de l'Isère

Le CA valide cette proposition dans les arguments d'adhésion et les montants des cotisations, et propose de poursuivre les échanges avec les intercommunalités, afin d'affiner les volumes les conditions et modalités d'adhésions.

Une AG extraordinaire sera à organiser à l'occasion de l'assemblée Générale 2023.

#### 2.5 Préparation du renouvellement du Conseil d'Administration de la FAI

Le CA prend note de la composition du CA et des postes en renouvellement. Il propose que de potentiels administrateurs soient contactés en prévision de candidature à la prochaine Assemblée Générale.

#### 2.6 Organisation de l'Assemblée Générale 2023 de la FAI

Le CA valide le principe :

-d'organiser une AG en avril dans le Trièves,

-de prévoir une AGE pour proposer une modification du régime des adhésions et probablement des statuts de la FAI, afin d'intégrer les SICA et les intercommunalités devenant adhérentes.

Un groupe de travail sous forme de CA prospectif et le CA de mars 2023 travailleront sur des éléments plus précis.

### 3 SERVICES AUX ADHÉRENTS, PERSPECTIVES ET PROJETS

#### 3.1 Programmation des améliorations pastorales 2023 financées par le Département de l'Isère

Le CA valide la programmation présentée et autorise le Président de la FAI à le faire connaître au Département financeur.

#### 3.2 Mise en place d'un service de bergers d'appui pour l'été 2023

Le CA valide le montage financier de la brigade de bergers d'appui, propose de phaser les démarches de recrutement des personnes nécessaires sur ce poste, mandate la commission bergers – employeurs de la FAI pour, le cas échéant, préciser les

conditions de mise en œuvre de ce service, et autorise le Président et l'équipe technique à rechercher les financements pour l'animation et les salaires du - des bergers d'appui.

### 3.3 Assurance groupée du bétail pour les Groupements Pastoraux

Le CA regrette le manque de réactivité des assureurs contactés et souligne l'importance de ce service pour les adhérents de la FAI. Le CA souhaite que l'équipe technique poursuive les démarches de consultation technique et de chiffrage du service.

### 3.4 Point d'avancement des PAEC et de mise en place des MAEC

Le CA salue l'engagement de l'État et du Conseil Départemental de l'Isère, et propose que l'équipe technique appelle au plus vite les référents des territoires PAEC pour :

1. **Prendre acte avec eux des retours de la DRAAF** et notamment des baisses budgétaires à prévoir

2. **Réaffirmer les points suivants** (positionnement partagé par le Département et la FAI) :

-**Les alpages sont des territoires à enjeux prioritaires**, avec une mesure MAEC PRA3 qui permet de répondre de façon ambitieuse à l'ensemble des enjeux environnementaux. La FAI et le Département réaffirment en conséquence le besoin de tout mettre en œuvre dans les réaffectations budgétaires pour permettre d'élaborer des MAEC sur ces territoires.

-Pour l'élaboration des MAEC en 2023, la priorité sera donnée par la FAI et le Département aux GP (90 GP en Isère). L'objectif est de **permettre à tous les GP de contractualiser une MAEC dès 2023**. Les alpages individuels à enjeux seront eux travaillés durant la saison 2023 pour des MAEC à déclarer en 2024.

-Si les baisses budgétaires devaient conduire à des priorisations, même sur les territoires d'alpage : la FAI propose de privilégier une répartition des moyens sur tous les alpages, et notamment collectifs, plutôt qu'une priorisation qui pourrait exclure certains GP.

3. **Confirmer l'engagement actuel de la FAI pour l'élaboration des MAEC PRA 3** (poursuite des réunions), malgré les incertitudes actuelles, avec les alpagistes et les partenaires environnementaux.

### 3.5 Point sur la création des Groupements Pastoraux en Isère

Le CA prend note de ces projets de Groupements Pastoraux. Le CA fait également part de son inquiétude sur les éco-régimes sur les DPB activés par les GP, souligne le fait que les GP sont des outils de gestion responsables et dans lesquels les éleveurs sont solidaires en cas de défaut de gestion et restent ainsi les bénéficiaires finaux.

## 4 QUESTIONS DIVERSES

NÉANT



# Compte Rendu Conseil d'Administration du 15 décembre 2022 en mairie des Adrets

## 1 ACCUEIL ET VALIDATION DU CR DU CA DU 28 SEPTEMBRE 2022

- **Accueil des participants**

Denis REBREYEND accueille les participants et remercie la mairie des Adrets pour le prêt de la salle. Il salue la mémoire de Jacquot, qui contribuait aux travaux des bergers avec beaucoup d'implication.

- **Validation du CR du CA de la FAI du 28 septembre 2022**

Le Président de séance demande aux participants s'ils ont reçu le CR du CA du 28/09 et s'ils ont des remarques à son propos.

*Les Administrateurs valident le compte rendu du CA du 28 septembre 2022.*

## 2 VIE ASSOCIATIVE, GESTION DE L'ASSOCIATION

### 2.1 Composition de l'équipe technique

*Rapporteur : Bruno CARAGUEL*

La composition de l'équipe technique reste inchangée.

Céline BARRERE souhaite réduire son temps de travail à 85 %, ce qu'elle a déjà fait en prenant des congés sur le dernier trimestre 2022. Elle a reporté son projet à avril environ, aussi afin de contribuer à la réalisation des plans de gestion des MAEC et dans les meilleures conditions.

Christophe MOULIN demande un congé sans solde cet hiver 2023, de janvier à mars, comme les autres années.

Des entretiens individuels sont en cours, avec chacun des membres de l'équipe, ils s'achèveront début janvier 2023.

*Le CA prend acte de la composition de l'équipe technique, qui reste inchangée en dehors de la réduction du temps de travail à 85% demandée par Céline Barrère.*

### 2.2 Budget prévisionnel 2022 et éléments nouveaux et notables

*Rapporteurs : Florent SALVI, Véronique BORDEL, Bruno CARAGUEL*

*Annexes : Charges et Produits 2022 prévisionnels*

Concernant les charges 2022, le travail sur le prévisionnel de clôture au 31 12 fait apparaître des augmentations sur certains postes, en lien notamment avec le nouveau dimensionnement du Festival, mais aussi :

- sur le poste d'amortissement des investissements, en rapport essentiellement avec le renouvellement d'ordinateurs et l'investissement dans un serveur plus puissant, le renouvellement imprévu de l'autocom, l'achat de barnums pour le Festival.

- Sur les coûts salariaux avec le fait que la prime décidée suite aux derniers résultats excédentaires s'affecte sur l'exercice en cours, mais aussi du fait de l'augmentation conséquente de la valeur du point et de la taxe sur les salaires.

Débat sur la question du Festival, de ses dépenses et de son organisation.

Le Festival du film Pastoralismes et grands espaces a occasionné des dépenses importantes pour la FAI, particulièrement de par son implantation place Victor Hugo, et les recettes attendues pour être à l'équilibre n'ont pas été concrétisées par certains des partenaires fléchés.

Florent SALVI propose qu'un CA dédié au Festival soit rapidement organisé.

La FAI doit-elle s'investir autant ?

Arnaud CHATTARD souligne que c'est un temps important pour le pastoralisme mais qu'il ne doit pas mettre en péril la structure.

Attention à la relation aux intercos qui doivent pouvoir suivre et ce ne sera pas leur priorité.

Il est proposé par le CA qu'un travail complémentaire soit réalisé avec le Conseil d'Administration dans sa forme prospective en janvier-février 2023, afin d'en tirer les enseignements, d'envisager la poursuite et la forme de l'évènement. Les partenaires de cet évènement seront également contactés en amont afin d'envisager des options avec eux. Une proposition sera formulée pour le Conseil d'Administration de la FAI du mois de mars.

Bruno CARAGUEL donne lecture et commente les produits prévisionnels 2022.

Il présente de manière approfondie les nouveaux projets notables, ou avec incidence nouvelle sur le budget prévisionnel, informations ou décisions relevant du CA :

- **Diagnostic éco pastoral pour les villes de Claix et Seyssins, avec l'ARDEAR.** Ordre de service signé en décembre 22. Le travail sera engagé dans l'hiver pour aboutir en fin d'année 2023.

*Le CA prend connaissance des nouvelles actions inscrites au budget prévisionnel 2022 et autorise le Président et l'équipe technique à engager les programmes et les demandes de financements afférentes.*

## 2.3 Budget prévisionnel 2023 et éléments nouveaux et notables

*Rapporteurs : Florent SALVI, Véronique BORDEL, Bruno CARAGUEL*

*Annexes : Charges et Produits 2023 prévisionnels*

Concernant les charges prévisionnelles 2023, la masse salariale est ajustée et prend en compte un nouveau relèvement du point au second semestre qui pourrait suivre l'évolution de l'inflation (+5%) ; augmentation de certains postes au regard des constats sur 2022.

Le budget présenté est lesté (uniquement sur le poste Achats D'études Et Prestations De Services) du maximum des charges prévues à ce jour sur le projet Festival 2023.

A contrario, côté produits, aucun n'est affecté en "mobilisable" à ce jour sur le projet Festival, en l'absence de garanties.

Bruno CARAGUEL donne lecture et commente les produits prévisionnels 2022.

Il présente de manière approfondie les nouveaux projets notables, ou avec incidence nouvelle sur le budget prévisionnel, informations ou décisions relevant du CA :

- **Réécriture du PPT Trièves** à envisager, la question du plan de financement reste à travailler.
- **Coût de journée de la FAI** : le prix de journée en prestation de service de la FAI est actuellement proposé à 585 € net de taxes, déplacement compris en Isère. Devant l'inflation et les évolutions de salaire qui en découlent, les évolutions des frais de déplacements, il est proposé d'augmenter ce prix de journée de 5 % ; soit au tarif de 615 € net de taxes à compter du 1er janvier 2023, déplacements compris en Isère.
- **Sollicitation du Parc Naturel Régional de Chartreuse pour engager une série de diagnostics pastoraux** à l'échelle des Hauts de Chartreuse (Réserve Naturelle). Il n'y a pas eu de diagnostics pastoraux récents aboutis sur les Hauts de Chartreuse. En conséquence, la connaissance partagée et approfondie des pelouses et des modes de gestion pastorale est faible, ce qui est parfois un handicap dans la réalisation de MAEC, ainsi que pour des éventuels projets d'aménagement. L'expérience des Hauts Plateaux du Vercors nous montre l'importance de ce travail dans l'interconnaissance entre gestionnaires environnementaux et pastoraux. Les changements de gestionnaires pastoraux renforcent également ces besoins.

- **Engagement d'une analyse de vulnérabilité sur le territoire de la SMVIC :** sur la base de l'expérience acquise en Matheysine, et à la suite des travaux exploratoires réalisés en 2020-2022, il est proposé de travailler avec les élus de la Communauté de Communes, la Chambre d'Agriculture, les éleveurs locaux, sur des stratégies visant à préserver les systèmes Agro-pastoraux face aux prédateurs. Des échanges sont en cours avec la CC, la Chambre d'Agriculture et la DDT-DREAL à ce propos. Les travaux pourraient s'engager cette fin d'hiver. D'autres territoires pourraient être intéressés.

Le CA prend connaissance de la liste des actions inscrites au budget prévisionnel 2023 et autorise le Président et l'équipe technique à engager les programmes et les demandes de financements afférentes, avec vigilance vis-à-vis du Festival.

Le CA porte le prix de journée à 615 € net de taxes afin de tenir compte des effets de l'inflation sur les charges et salaires.

## 2.4 Adhésion des intercommunalités à la Fédération des Alpages de l'Isère

Rapporteurs : Denis REBREYEND et Bruno CARAGUEL

Lors des Conseils d'Administration de juin et de septembre 2022, il a été question d'ouvrir l'adhésion à la Fédération des Alpages de l'Isère aux intercommunalités. Plusieurs échanges ont permis de poser les premières bases d'une grille de calcul, et il est proposé au Conseil d'Administration une dernière version ci-après.

	(1)	(2)		(3)	=(1)x(2)x(3)	
Nom	Population recensement 2018 (Pop légale)	Valeur adhésion par habitant	Potentiel fiscal 2021, en €/hab	Fraction intercommunale du plus haut potentiel fiscal intercommunal	Estimation adhésion	Intercommunalités avec habitudes de travail acquises
Grenoble-Alpes Métropole	445 059	0,04 €	632,721447	76%	13 530 €	13 530 €
CC Le Grésivaudan	101 729	0,08 €	747,693088	90%	7 309 €	7 309 €
CC Les Balcons du Dauphiné	76 630	0,10 €	306,40262	37%	2 820 €	- €
CC Les Vals du Dauphiné	62 888	0,10 €	302,181714	36%	2 283 €	- €
CC Bièvre Isère	54 727	0,10 €	273,266757	33%	1 796 €	- €
<i>CC Entre Bièvre et Rhône</i>	<i>67 971</i>	<i>0,10 €</i>	<i>832,539457</i>	<i>100%</i>	<i>6 797 €</i>	<i>- €</i>
Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté	44 327	0,10 €	379,710301	46%	2 022 €	2 022 €
CC Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné	28 608	0,10 €	176,615595	21%	607 €	- €
CC des Collines du Nord Dauphiné	24 695	0,10 €	384,170329	46%	1 140 €	- €
CC de Bièvre Est	22 261	0,10 €	366,658023	44%	980 €	- €
CC de la Matheysine	18 956	0,10 €	309,072163	37%	704 €	704 €
<i>CC Cœur de Chartreuse</i>	<i>17 045</i>	<i>0,10 €</i>	<i>289,755384</i>	<i>35%</i>	<i>593 €</i>	<i>593 €</i>
CC du massif du Vercors	11 839	0,15 €	319,210777	38%	681 €	681 €
CC de l'Oisans	10 662	0,15 €	518,7194	62%	996 €	996 €
CC du Trièves	10 103	0,15 €	328,442231	39%	598 €	598 €
CA Porte de l'Isère	107 395	0,08 €	537,643373	65%	5 548 €	- €
CA du Pays voironnais	93 573	0,10 €	478,818776	58%	5 382 €	5 382 €
Vienne Condrieu Agglomération	90 357	0,10 €	529,191169	64%	5 743 €	- €
<b>Total</b>					<b>59 529 €</b>	<b>31 814 €</b>

Dans ce tableau, les intercommunalités indiquées en italique sont sur deux départements.

La formule de calcul est la suivante :

- Population recensement 2018 (Pop légale) x Valeur adhésion par habitant x Fraction intercommunale du plus haut potentiel fiscal intercommunal

Ou (ce qui revient au même)

- Population recensement 2018 (Pop légale) x Valeur adhésion par habitant x Potentiel fiscal 2021, en €/hab / Plus haut potentiel fiscal intercommunal par habitant de l'Isère N-1

Dans la conception de ce tableau, il a été recherché un « Indicateur d'intensité touristique », mais nous n'avons pas trouvé de données officielles disponibles à ce propos.

Les intercommunalités sur deux départements seront proratisées sur la fraction de population résidant en Isère.

Si le Conseil d'Administration valide cette proposition de grille d'adhésion, il est proposé de l'adresser dans les meilleurs délais, et sous réserve de la validation par l'Assemblée Générale d'avril 2023, aux collectivités iséroises, a minima à celles avec lesquelles la Fédération des Alpagnes a des habitudes de travail. Des rencontres avec les intercommunalités n'ayant pas ces habitudes seront à prévoir courant 2023.

Les arguments d'adhésion, aux côtés des autres grands types d'adhérents, pourraient être les suivants, dans une forme qui reste provisoire :

Types d'adhérents	Responsables d'alpage (en Groupement Pastoral ou non)	Communes pastorales	Collectivités territoriales	Acteurs locaux, propriétaires fonciers, Associations Foncières pastorales
Principales logiques d'adhésion	Présence de bétail en alpage, emploi et appuis techniques dont sanitaire	Mise à disposition et préservations des ressources, médiations, prévention des conflits. Portage de réalisation	<i>En cours de construction</i> Portage de politiques publiques et leur gouvernance, préservations des ressources en eau, contributions à l'aménagement du territoire, à son attractivité	Représentations spécifiques de l'économie montagnarde, accès aux services
Objectifs principaux de l'adhésion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuis techniques et gestion des collectifs, d'accès et de valorisation des ressources pastorales, médiation, accompagnements dans les réalisations pastorales, innovations techniques, services et achats groupés, services d'urgence, accompagnements en matière de sécurité au travail.</li> <li>• Recherche de financements ciblés pour des réalisations pastorales (travaux) ou études</li> <li>• Études techniques, analyses de vulnérabilité prédation, portés à connaissance</li> <li>• Achats groupés d'hélicoptages et autres services</li> <li>• Valorisation des produits agro-pastoraux, en accessibilité, en volumes</li> <li>• Montage et facilitation d'accès aux formations, accès aux métiers agro-pastoraux</li> <li>• Intégration des éléments de biodiversité, de gestion durable dans les mises en valeur pastorales</li> <li>• Participation à la gouvernance des actions techniques et stratégiques</li> <li>• <i>En cours de mise en place</i> : Brigade de bergers d'appuis, en anticipation et en urgence</li> </ul>			
• Spécificités de service selon les attentes des adhérents (non exclusives et non cloisonnées)	• Appuis dans la conduite du bétail et accès à la PAC, aux améliorations pastorales, aux accompagnements techniques.	• Appuis dans la mise en valeur des espaces pastoraux, aux locations d'espaces pastoraux • Accompagnement des élus dans la définition de leurs stratégies pastorales	<i>En cours de construction</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Émergence et accompagnement de politiques et de stratégies territoriales intégrant les activités et espaces pastoraux, le maintien des paysages et des ressources pastorales</li> <li>• Médiation et prévention des conflits auprès : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Des acteurs urbains, des usagers d'activités de pleine nature en espaces pastoraux ;</li> <li>○ Contributions à la formation et à l'information aux pratiques, à la culture montagne / pastorale, facilitation de l'accès dans de bonnes conditions à la montagne pour des personnes non habituées,</li> </ul> </li> <li>• Mise en lien avec /entre les territoires de montagne/urbains</li> <li>• Contributions aux PAIT, par des valorisations de produits agro-pastoraux, l'émergence de ces produits</li> </ul>	





			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de la FAI dans des temps forts territoriaux, à organiser ensemble</li> <li>• Partenariats d'organisation et d'invitation de l'Assemblée Générale de la FAI, 1 territoire par an</li> </ul>	
Principe de calcul (en 2022)	Au nombre d'UGB inalpées déclarées	Calcul sur la base des surfaces pastorales de la commune, atténué par l'indice de richesse et en cas de commune nouvelle	<i>En cours de construction</i> Calcul sur la base du nombre d'habitants (par tranches), atténué par le potentiel fiscal de l'intercommunalité	Cotisation fixe forfaitaire
Formule de calcul	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2,00 € par UGB inalbé</li> <li>• Seuil 100 € ; Plafond 1500 €</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une contribution de base, fixe et égale pour toutes les communes : 270 €</li> <li>• Une part variable intégrant 2 paramètres : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La surface pastorale (UP+ZP) : 180 € (&lt; 1.000 ha) ou 250 € (≥ 1.000 ha)</li> <li>○ L'indice de richesse : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 850 € (indice de 1 à 10)</li> <li>▪ 500 € (indice de 11 à 15)</li> <li>▪ 300 € (indice de 16 à 34)</li> <li>▪ 150 € (indice 35 et au-delà)</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• Une décote pour les Cnes n'ayant pas fusionné : - 250 €</li> </ul>	EN COURS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AFP libres ou autorisées : 100 €</li> <li>• Propriétaires fonciers individuels : 15 €</li> <li>• Sympathisants, bergers salariés : 15 €</li> <li>• <b>Pour 2023 SICA ? 100€ ?</b></li> </ul>
Nombre d'adhérents / Ordre de grandeur des adhésions (2022)	En 2022 92 adhérents 33 000€	En 2022 77 adhérents 42 000€	Estimé 32 000€ pour les intercommunalités en secteurs de montagne Isérois	En 2022 20 adhérents 1660 €
Contributions à la vie associative de la FAI (situation 2022)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 maires ou leurs représentants</li> <li>• 12 responsables d'alpages dont certains sont également élus locaux</li> </ul>		<b>1 représentant par intercommunalité adhérente au CA, membre élu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 propriétaire foncier</li> <li>• 1 gestionnaire de gîte d'alpage</li> </ul>

Le CA valide cette proposition dans les arguments d'adhésion et les montants des cotisations, et propose de poursuivre les échanges avec les intercommunalités, afin d'affiner les volumes les conditions et modalités d'adhésions.  
Une AG extraordinaire sera à organiser à l'occasion de l'assemblée Générale 2023.

## 2.5 Préparation du renouvellement du Conseil d'Administration de la FAI

Rapporteurs : Denis REBREYEND et Bruno CARAGUEL

1/3 des administrateurs FAI seront à renouveler à l'AG 2023 ("tiers n° 2" cf. tableau ci-dessous)

3 postes sont vacants.

Des personnes sont démissionnaires ou considérées démissionnaires pour manque d'assiduité.

tiers		élection / renouvellement	cooptation approuvée en AG	prochain renouvellement	NOM Prénom du Membre Élu		Fonction au Bureau de la FAI	Structure adhérente	
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> <b>COLLÈGE DES MEMBRES ÉLUS au nombre de 21 maximum</b>									
<b>extraits des statuts :</b> - Renouvellement du CA par tiers tous les 3 ans - En cas de vacance d'un poste, le CA pourvoit provisoirement au remplacement, puis soumet la candidature à l'approbation de la plus prochaine AG - Tout membre du CA qui sans excuse n'a assisté à aucune réunion entre 2 AG peut être considéré comme démissionnaire									
2	2	2014		2023	ARGOUD	Daniel			
2	2	2014		2023	BALLY	Maurice	Membre du Bureau	GP	ALPETTE DE CHAPAREILLAN
2	2	2014		2023	BOUVIER	Roland	Membre du Bureau	GP	COL DU COQ
2	2	2014		2023	DURAND	Guy		GP	MOLIERE (LA)
2	2	2014		2023	JACQUIN	René	Secrétaire	GP	MONT FRAIS
2	2	2014		2023	VIAL	Jean-Michel		GP	GRESSE BAS DAUPHINE
2	2	2014	2017	2023	PERRIN	Gilda		Cne	LA SALETTE FALLAUAUX
3	3	2017		2026	CHARRIERE	Vincent		SARL	MOLIERE (LA)
3	3	2017		2026	GIROUD	Camille		GP	PLEYNET
3	3	2017		2026	JOANNAIS	Didier		GP	VALBONNAIS
3	3	2017	2020	2026	NICOLAS	Pierre	Vice-Président	GP	SENEPI
3	3	2017	2020	2026	PLANÇON	Laurent		GP	COL DE L'HOMME
3	3	2017		2026	REBREYEND	Denis	Président	GP	GOBERT
3	3	2017		2026	VACANT				
1	1	2020	2020	2029	CHATTARD	Arnaud		Cne	LAVALDENS
1	1	2020		2029	OUGIER	Jean Rémy		Cne	BESSE EN OISANS
1	1	2020		2029	SALVI	Florent	Trésorier	GP	MONT ST MURY
1	1	2020	2017	2029	SAUZE	Jean-Luc		GP	COMBEAU
1	1	2020		2029	SERRE	Jean Louis		GP	BACHILIANNE
1	1	2020		2029	VACANT				
1	1	2020		2029	VACANT				

Le CA prend note de la composition du CA et des postes en renouvellement. Il propose que de potentiels administrateurs soient contactés en prévision de candidature à la prochaine Assemblée Générale.

## 2.6 Organisation de l'Assemblée Générale 2023 de la FAI

Rapporteurs : Denis REBREYEND et Christophe MOULIN

Suivant le roulement entre massifs et territoires pour l'accueil de l'Assemblée Générale, le Trièves est proposé pour la prochaine AG, probablement Mens. Des moyens sont recherchés pour financer le repas.

La date proposée est le 7 avril.

Il conviendra également d'organiser une AGE, afin de :

1. Intégrer les adhésions des intercommunalités et de valider les règles de fonctionnement du CA ;

- Intégrer les capacités d'adhésion des SICA, qui ne sont pas ciblées pour le moment, qui sont des maîtres d'ouvrage émergents. Il s'agit de travailler avec les SICA sur la nature des projets et de réponse à l'intérêt général. Il s'agit de sensibiliser les acteurs au travers des CoPil et des phases de rédaction des PPT. Proposition d'une adhésion basée sur le nombre d'adhérents, quelles que soient les composantes de la SICA.

*Le CA valide le principe :*

*-d'organiser une AG en avril dans le Trièves,*

*-de prévoir une AGE pour proposer une modification du régime des adhésions et probablement des statuts de la FAI, afin d'intégrer les SICA et les intercommunalités devenant adhérentes.*

*Un groupe de travail sous forme de CA prospectif et le CA de mars 2023 travailleront sur des éléments plus précis.*

### **3 SERVICES AUX ADHÉRENTS, PERSPECTIVES ET PROJETS**

#### **3.1 Programmation des améliorations pastorales 2023 financées par le Département de l'Isère**

*Rapporteurs : Denis REBREYEND et Christophe MOULIN*

##### **Rencontre 2022 / programmation 2023**

La commission Améliorations Pastorales s'est réunie le 15/12/2022 au matin pour proposer une information cohérente sur l'ensemble des programmations de l'année 2023, tous financeurs confondus.

##### **Régime d'aide d'état notifié du département de l'Isère : Dossiers des GP et AFP**

Le Département de l'Isère a mis en place une programmation d'aide du Conseil Départemental (hors crédits européens). Ces crédits représentent **240 000 € de subvention par an**.

Rappelons que cette ligne est particulièrement appréciée et sollicitée par les responsables de structures collectives, en particulier les GP et AFP, car elle est très lisible, accessible et offre un cadre de procédure administrative simplifié et réactif.

La programmation 2023 concerne **19 projets d'améliorations pastorales** et représente près de **320 000 €** d'équipements à réaliser (Cf liste en annexe).

Pour 2023 il y a un surcroit de demandes lié à plusieurs facteurs (une saison 2022 très sèche, des prix de fournitures et d'entreprises qui prennent entre 15 et 30 %, le changement de type de conduite pastorale en corrélation avec le changement climatique).

Sur cette première liste de dossiers proposés au CD38, plus de 12 dossiers ne pourront être retenus sur les crédits alloués. Deux seront financés sur les lignes de la Région et de l'Europe et les autres pourront éventuellement être financés sur une rallonge du CD38 au deuxième trimestre 2023 selon les capacités financières du Département, ou reportés en 2024. Ces dossiers représentent plus de 100 000 € de travaux.

##### **Crédits FEADER 7.61 et Région Auvergne-Rhône-Alpes : Communes et Collectivités**

En Isère, ces lignes sont mobilisées par les Communes, les Communautés de Communes, les AFPa, les SICA et quelques GP.

Nous avons annoncé la perspective d'une année 2023 en pleine restructuration, en attente des dernières modalités administratives concernant l'éligibilité des dossiers, les taux des financeurs selon les opérations et le mode d'accès à ces financements.

Les choses avancent mais tout n'est pas encore arrêté. Les demandes sont en cours de préparation et passent devant les COPIL de chaque territoire en cet fin d'automne. Les dossiers seront présentés à la Région pour instruction dès que les services concernés nous donneront le feu vert. Pour l'instant, 18 dossiers sont en cours de constitution, avec un prévisionnel de 540 000 € de travaux et un taux de financement total de 70 % (Région 40 % + FEADER 30 %).

Les dossiers seront en cours d'instruction auprès des services de la Région au printemps 2023 pour un passage en COSEL fin de printemps / début d'été.

*Le CA valide la programmation présentée et autorise le Président de la FAI à le faire connaître au Département financeur.*

### 3.2 Mise en place d'un service de bergers d'appui pour l'été 2023

Rapporteurs : Denis REBREYEND, Bruno CARAGUEL

Le CA du 28 septembre 2022 a validé le portage de cette action par le FAI et a donné des premières orientations pour ce service. Une réunion technique a été organisée en présence de bergers, du berger d'appui du Parc National des Écrins, d'employeurs, et a permis de préciser les contours de cette mission.

L'été 2022 a été marqué par des difficultés en alpage, avec des bergers malades et des difficultés liées à la sécheresse et la prédation.

Il en ressort la nécessité de ne pas seulement pallier l'urgence, d'anticiper sur les pressions liées aux prédateurs, et l'importance que ce dispositif puisse servir à des éleveurs d'ovins et de bovins, en montagne dans un premier temps, mais très probablement à étendre vers la plaine.

Un rendez-vous a également été pris avec Monsieur Fabien MULYK, Vice-Président en charge de l'Agriculture au Département de l'Isère, dans l'objectif de proposer plus précisément le cadre de cette mission.

La portée de cette mission sera départementale, et devra être gérée selon des priorités qui restent à définir.

Le plan de financement de cette action reste à préciser, et seront sollicités le Conseil Départemental de l'Isère, la DREAL, la MSA ainsi que d'autres partenaires à préciser.

Le calendrier vise à une mise en place pour l'été 2023.

La première année comporte des temps de mise en œuvre du service.

Un premier jet de fiche de poste a été réalisé (voir en annexe), ainsi que des éléments de chiffrage de cette action, évalués de la manière suivante, au travers de ces 2 exemples :

#### Chiffrage estimatif synthétique pour 1 salarié(e) pendant 3 mois, soit 60 jours travaillés dans la saison

Poste de dépenses	Temps de travail	Montants en € nets de taxes
Préparation, recrutement, gestion du poste	13,5	4 860 €
Fonctionnement en cours de saison	10,3	3 703 €
Salaires chargés et frais de déplacements	60	16 851 €
Tente et matériel de couchage		1 200 €
<b>Total</b>	<b>83,8</b>	<b>26 614 €</b>

--> Soit 444 € par journée de terrain

#### Chiffrage estimatif synthétique pour 2 salarié(e)s pendant 3 mois, soit 120 jours travaillés dans la saison

Poste de dépenses	Temps de travail	Montants en € nets de taxes
Préparation, recrutement, gestion du poste	16,2	5 832 €
Fonctionnement en cours de saison	12,3	4 443 €
Salaires chargés et frais de déplacements	120	33 702 €
Tente et matériel de couchage		2 400 €
<b>Total</b>	<b>148,5</b>	<b>46 377 €</b>

--> Soit 387 € par journée de terrain

Reste à préciser :

- Le nombre de salariés à engager,
- Le plan de financement,
- Le groupe de travail en charge de la définition plus précise et opérationnelle de ce service, voir si l'on mobilise la commission bergers-employeurs,
- La priorisation permettant de gérer les affectations, les ayants-droits...

Le Président ouvre le débat.

Les échanges montrent que le plan de charge en l'état de ce projet est très exigeant, du fait de la très grande surface géographique, et ne permettant pas le fait d'anticiper.

La question de la priorisation de l'accès au service de bergers d'appui pour les demandeurs reste importante, l'équipe technique fera des propositions de priorités et d'outils de suivi.

Pour Tomas BUSTARRET et Pierre NICOLAS, si ce n'est que du remplacement, la question est de savoir pourquoi la FAI s'implique dans cette action, l'intervention doit être davantage sur la question du berger d'appui.

*Le CA valide le montage financier de la brigade de bergers d'appui, propose de phaser les démarches de recrutement des personnes nécessaires sur ce poste, mandate la commission bergers – employeurs de la FAI pour, le cas échéant, préciser les conditions de mise en œuvre de ce service, et autorise le Président et l'équipe technique à rechercher les financements pour l'animation et les salaires du - des bergers d'appui.*

### **3.3 Assurance groupée du bétail pour les Groupements Pastoraux**

*Rapporteurs : Pierre NICOLAS, Alice GUYOT*

Évolutions législatives : la FAI est considérée comme intermédiaire d'assurance. Afin de poursuivre le fonctionnement actuel de l'assurance bétail en alpage, il faudrait que la FAI soit inscrite au registre de l'ORIAS.

Conditions :

- Capacité professionnelle minimale
- Honorabilité
- Responsabilité Civile Professionnelle avec garantie financière (non couvert pas Groupama)
- Attestation de mandat de Groupama (RDV tél prévu le 20/12)

Proposition du CA de sonder les GP assurés pour voir quelle est la demande. Les alpages du Senepi et du Mont St Mury sont partants pour questionner leurs assureurs et demander des contrats de type assurance gros risques en alpage.

*Le CA regrette le manque de réactivité des assureurs contactés et souligne l'importance de ce service pour les adhérents de la FAI. Le CA souhaite que l'équipe technique poursuive les démarches de consultation technique et de chiffrage du service.*

### **3.4 Point d'avancement des PAEC et de mise en place des MAEC**

*Rapporteurs : Denis REBREYEND et Bruno CARAGUEL*

Éléments de contexte :

Le CDI est opérateur du PAEC Grand Sud Isère.

Tous les opérateurs ont déposé au 15/09 un projet de PAEC, en Isère que sur des PAEC qui préexistaient. Les mesures sont à peu près les mêmes que celles engagées en 2015, avec de bonnes habitudes de travail entre les partenaires, avec les territoires et avec le Département.

Les candidats à un futur PAEC avaient à quantifier les besoins, et proposer des mesures et des régulations. Seules 2 mesures ont été proposées sur les alpages :

- La mesure à Plan de Gestion (PRA 3), avec la FAI (toujours avec un partenaire porteur d'enjeu environnemental) avec un paiement à 70€/Ha ;
- La mesure PRA1 (ex SHP) visant à respecter les chargements et surfaces à mettre en pâturage.

Il a été estimé dans la phase de montage des PAEC que 85% environ des GP Isérois pouvaient partir en plan de gestion (pas sur le Vercors ni la Chartreuse, où ciblé à 100% sur des mesures à plan de gestion).

Une sélection des PAEC a été réalisée. A l'échelle d'AuRA, la demande financière sur le FEADER (100 millions d'€) a été supérieure à l'enveloppe disponible (40 millions). La DRAAF, après consultation des DDT et des financeurs, a tranché de la manière suivante : tous les PAEC d'AuRA ont une décote à minima de -15%.

## Classement en notes des PAEC et pénalités :

Classement	PAEC Isérois	Ajustements d'office	Pénalités pour légère surestimation budgétaire	Autres pénalités	Total pénalités
A	/				/
B	Alpes Sud Isère B <sup>+</sup>	-15%			-15%
	Vercors Belledonne	-15%	-10%		-25%
C	Chartreuse	-15%	-10%	-20%, + PAEC à re-déposer	-45%
D	/			2 territoires exclus en AuRA à revoir pour 2024	/

Les territoires ont à proposer des régulations sur ces bases. Ils vont également engager une nouvelle répartition des cofinancements, le FEADER s'avère très contraint.

Afin de pouvoir répondre aux demandes, le FEADER a été limité à environ 70% (au lieu de 80% prévu initialement) et les financements nationaux de l'État et des Départements ont été augmentés.

En particulier, est à noter la prise en compte par les Départements d'une partie des priorités 2 de l'État et des zones prioritaires des parcs. Le CDI va engager 220 à 250 K€/an.

Chaque PAEC a donc des montants cible à atteindre sur chacun des financeurs, avec la possibilité de changer des priorités et des montages financiers, dans le respect du cadre donné et de la cohérence du projet. La priorité reste aux alpages, aux sites N2000 et aux enjeux de biodiversité localisés.

Il convient de noter pour le Conseil d'Administration de la FAI :

1. Des financements qui, malgré les engagements croissants de l'État et des Départements ne permettent pas de satisfaire l'ensemble des demandes ;
2. Des arbitrages à faire ;
3. La question est de savoir comment la FAI peut être force de proposition ou non, afin d'aider les territoires.

Le CA salue l'engagement de l'État et du Conseil Départemental de l'Isère, et propose que l'équipe technique appelle au plus vite les référents des territoires PAEC pour :

1. **Prendre acte avec eux des retours de la DRAAF** et notamment des baisses budgétaires à prévoir

2. **Réaffirmer les points suivants** (positionnement partagé par le Département et la FAI) :

-**Les alpages sont des territoires à enjeux prioritaires**, avec une mesure MAEC PRA3 qui permet de répondre de façon ambitieuse à l'ensemble des enjeux environnementaux. La FAI et le Département réaffirment en conséquence le besoin de tout mettre en œuvre dans les réaffectations budgétaires pour permettre d'élaborer des MAEC sur ces territoires.

-Pour l'élaboration des MAEC en 2023, la priorité sera donnée par la FAI et le Département aux GP (90 GP en Isère). L'objectif est de **permettre à tous les GP de contractualiser une MAEC dès 2023**. Les alpages individuels à enjeux seront eux travaillés durant la saison 2023 pour des MAEC à déclarer en 2024.

-Si les baisses budgétaires devaient conduire à des priorisations, même sur les territoires d'alpage : la FAI propose de privilégier une répartition des moyens sur tous les alpages, et notamment collectifs, plutôt qu'une priorisation qui pourrait exclure certains GP.

3. **Confirmer l'engagement actuel de la FAI pour l'élaboration des MAEC PRA 3** (poursuite des réunions), malgré les incertitudes actuelles, avec les alpagistes et les partenaires environnementaux.

### 3.5 Point sur la création des Groupements Pastoraux en Isère

Rapporteurs : Denis REBREYEND et Christophe MOULIN

L'équipe technique ou des élus de la FAI peuvent être sollicités pour la création de structures pastorales collectives. Il est donc proposé la liste de ces demandes, afin que le CA puisse émettre des commentaires et précisions si nécessaire. Ces avis et précautions pourront être transmis à la DDT.

- **Projet du GP des Mathieux** : AG constitutive le 11/05/2022, dépôt du dossier du 11 mai 2022 en DDT. La DDT fait part de l'absence de retours de la préfecture sur la création de l'association support. Une réponse est attendue de la part des services de l'Etat
- **Projet de GP sur le secteur de la Cuche (commune de Cholonge)** : un projet de groupement pastoral est en cours sur les limites éloignées de deux groupements pastoraux. Cet alpage était, jusqu'à la saison 2022, exploité sur la partie haute par le GP de Serriou et sur la partie basse par le GP de Gobert. Suite à leur volonté, les deux GP de Serriou et de Gobert ont émis le souhait d'abandonner l'exploitation de ces pâturages au-dessus du Bois de Gobert, sur la commune de Cholonge. Deux éleveurs regroupant 290 UGB en ovins (80%) et bovins (20 %) à parts égales entre eux ont déposé leur projet de création de GP.
- **Perspective de GP aux Oudis**, commune des Adrets en Belledonne : l'alpage des Oudis est géré par un éleveur, qui est à la recherche de mutualisation avec d'autres éleveurs. Il a questionné la Fédération des Alpages pour savoir s'il pouvait bénéficier d'un groupement pastoral et si cette option s'avérait opportune.
- **Perspective de GP pour l'alpage du Jas Neuf (RN HPV)** : un collectif d'éleveurs est présent sur le Jas Neuf et fonctionne à la manière d'un groupement pastoral depuis plusieurs années. Dans la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt pour la location de l'alpage, réalisé en 2022, ces éleveurs avaient prévu de monter un groupement pastoral. La doctrine en matière de création de groupements pastoraux s'éclaircit et permet à ces éleveurs de bénéficier de ce type de structure. Les contractualisations agro-environnementales sont en cours, une ébauche de plan de gestion a été réalisée en août 2022.
- **Perspective de GP sur Côte Belle** (Commune de Lavalens) : l'alpage de Côte Belle est géré par un éleveur herbassier, qui est à la recherche de mutualisation avec d'autres éleveurs. Il a questionné la Fédération des Alpages pour savoir s'il pouvait bénéficier d'un groupement pastoral et si cette option s'avérait opportune.
- **Suites à donner pour le GP de Corrençon** (Commune de Corrençon) : ce GP a été instruit par la FAI en avril 2022. La structure juridique a été créée, validée par les services de l'Etat, et depuis les éleveurs ne sont pas allés au bout de leur démarche pour finaliser la demande d'agrément en bonne et due forme, malgré plusieurs relances de la FAI.

Débat :

Le CA questionne la DDT sur le principe de doter ces nouveaux GP qui se montent de DPB en propre, à prendre sur la Réserve.

Le débat s'engage également sur les parts d'éco-régimes des DPB que les GP ne pourront plus financer. Il a été fait état des échanges avec les parlementaires, et de la question écrite du Sénateur Gontard. Le CA est très inquiet sur la dynamique des Groupements Pastoraux, avec des risques de non-crédation, voire de dissolution.

*Le CA prend note de ces projets de Groupements Pastoraux. Le CA fait également part de son inquiétude sur les éco-régimes sur les DPB activés par les GP, souligne le fait que les GP sont des outils de gestion responsables et dans lesquels les éleveurs sont solidaires en cas de défaut de gestion et restent ainsi les bénéficiaires finaux.*

## 4 QUESTIONS DIVERSES

NÉANT

NÉANT

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 18:15.


\*\*\*\*\*

## FICHE DE POSTE - Berger d'appui

### Contexte

La Fédération des Alpages de l'Isère (FAI), avec le soutien du Département, met en place en 2022 un berger d'appui qui aura pour rôle d'épauler les bergers et les éleveurs en alpage. Il interviendra sur différents alpages, sur des missions courtes, lorsque qu'un renfort est nécessaire.

**Objectif stratégique :** Permettre aux alpagistes en difficulté de bénéficier d'une aide supplémentaire en cas de surcroît de travail, de fatigue, de blessure du salarié en place, de prédation, ...

**Périmètre d'intervention :** Le berger recruté interviendra prioritairement dans le secteur de , mais selon les besoins et urgences il pourra être amené à se déplacer plus loin dans les limites du département de l'Isère.

**Référents / interlocuteurs :** Le berger sera en contact avec un technicien de la FAI pour les questions de planning et d'organisation. Pendant ses missions, le berger sera également en relation avec les éleveurs et bergers avec qui il définira les tâches à réaliser. La gestion globale sera réalisée par la FAI.

### Attendus et compétences associées

#### Nature des tâches pouvant être confiées au berger d'appui :

- Aide au gardiennage de troupeaux ovins en appui du berger en place
- Remplacement du berger en poste (*sous conditions*)
- Pose et dépose de clôtures, parcs de nuit, ...
- Aide au ravitaillement des bergers
- Aide aux soins aux animaux
- Surveillance de lots de bovins
- Appui moral aux bergers en difficulté, présence à leurs côtés en soutien

#### Compétences recherchées :

- Expérience en tant que berger en contexte alpage, même faible
- Autonomie, capacité à s'organiser
- Ouverture d'esprit, capacité d'écoute, tolérance
- Capacités physiques et aptitudes aux déplacements en montagne, connaissance des milieux et des risques associés

### Aspects pratiques

**Logement :** Le berger sera logé pendant son contrat dans un lieu central. Les frais d'hébergement (hors charges) seront pris en charge. En alpage, le berger sera logé autant que possible dans les chalets liés à l'alpage. Un hébergement en tente pourra être ponctuellement envisagé lorsqu'il n'y a pas de solution alternative, en dernier recours.

**Déplacements et repas :** Les déplacements seront pris en charge sur la base de 0,51€/km, un forfait repas sera également proposé. Le berger utilisera son propre véhicule pour les déplacements.

**Chiens de conduite :** Le berger devra avoir au moins un chien opérationnel.



Compte	CHARGES	Mtt Total
--------	---------	-----------

Achats D'études Et Prestations De Services		69 000
--	--	--------

Achats Non Stockés De Fournitures		12 860
-----------------------------------	--	--------

Achats Groupés		60 987
----------------	--	--------

<b>ACHATS</b>		<b>142 847</b>
---------------	--	----------------

Locations		16 400
-----------	--	--------

Entretien Et Réparation		11 000
-------------------------	--	--------

Primes D'assurance		5 262
--------------------	--	-------

Divers		4 200
--------	--	-------

<b>SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>36 862</b>
----------------------------	--	---------------

Honoraires Et Intermédiaires		10 264
------------------------------	--	--------

Publicite Communication Relations Publiques		1 538
---	--	-------

Déplacements, Missions Et Réceptions		21 672
--------------------------------------	--	--------

Frais Postaux Et Telecommunications		7 500
-------------------------------------	--	-------

Services Bancaires Et Assimilés		1 500
---------------------------------	--	-------

Divers		2 020
--------	--	-------

<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>44 494</b>
-----------------------------------	--	---------------

Taxe Sur Les Salaires		15 000
-----------------------	--	--------

<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>		<b>15 000</b>
--	--	---------------

Rémunérations Du Personnel		510 225
----------------------------	--	---------

<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>510 225</b>
-----------------------------	--	----------------

		25 500
--	--	--------

<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS</b>		<b>25 500</b>
---	--	---------------

		<b>774 928</b>
--	--	----------------

## Budget Prévisionnel 2022

### Produits

	<i>subventions</i>	<i>autres produits</i>	<b>montant total financement</b>	<b>montant mobilisable en 2022</b>	<i>charges externes directement en lien</i>
<b>Conventions Pluriannuelles</b>	<b>259 713</b>	<b>65 364</b>	<b>325 076</b>	<b>285 792</b>	<b>68 677</b>
<b>Subventions Ponctuelles</b>	<b>121 550</b>	<b>1 800</b>	<b>123 350</b>	<b>118 006</b>	<b>49 492</b>
<b>AMO des TP</b>		<b>30 069</b>	<b>30 069</b>	<b>30 069</b>	
<b>Appuis Techniques</b>		<b>60 680</b>	<b>60 680</b>	<b>59 680</b>	
<b>Prestations de Formation</b>		<b>2 755</b>	<b>2 755</b>	<b>2 755</b>	<b>524</b>
<b>Etudes Diagnostics</b>		<b>55 310</b>	<b>55 310</b>	<b>52 444</b>	<b>3 000</b>
<b>Prestations Diverses</b>		<b>61 599</b>	<b>61 599</b>	<b>53 187</b>	<b>270</b>
<b>Autres Produits</b>		<b>96 216</b>	<b>96 216</b>	<b>98 176</b>	<b>19 020</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>381 263</b>	<b>373 792</b>	<b>755 055</b>	<b>700 108</b>	<b>140 983</b>

Compte	CHARGES	Mtt Total
--------	---------	-----------

Achats D'études Et Prestations De Services		121 710
--	--	---------

Achats Non Stockés De Fournitures		12 860
-----------------------------------	--	--------

Achats Groupés		42 000
----------------	--	--------

<b>ACHATS</b>		<b>176 570</b>
---------------	--	----------------

Locations		16 400
-----------	--	--------

Entretien Et Réparation		11 000
-------------------------	--	--------

Primes D'assurance		3 500
--------------------	--	-------

Divers		1 700
--------	--	-------

<b>SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>32 600</b>
----------------------------	--	---------------

Honoraires Et Intermédiaires		10 264
------------------------------	--	--------

Publicite Communication Relations Publiques		1 000
---	--	-------

Déplacements, Missions Et Réceptions		18 300
--------------------------------------	--	--------

Frais Postaux Et Telecommunications		7 500
-------------------------------------	--	-------

Services Bancaires Et Assimilés		1 500
---------------------------------	--	-------

Divers		2 020
--------	--	-------

<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>40 584</b>
-----------------------------------	--	---------------

Taxe Sur Les Salaires		16 000
-----------------------	--	--------

<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>		<b>16 000</b>
--	--	---------------

Rémunérations Du Personnel		529 395
----------------------------	--	---------

<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>529 395</b>
-----------------------------	--	----------------

		25 500
--	--	--------

<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS</b>		<b>25 500</b>
---	--	---------------

		<b>820 649</b>
--	--	----------------

## Budget Prévisionnel 2023

### Produits

	<i>subventions</i>	<i>autres produits</i>	<b>montant total financement</b>	<b>montant mobilisable en 2023</b>	<i>charges externes directement en lien</i>
<b>Conventions Pluriannuelles</b>	<b>238 447</b>	<b>82 000</b>	<b>320 447</b>	<b>320 447</b>	<b>66 220</b>
<b>Subventions Ponctuelles</b>	<b>167 937</b>	<b>16 500</b>	<b>184 437</b>	<b>38 612</b>	<b>98 290</b>
<b>AMO des TP</b>		<b>30 069</b>	<b>30 069</b>	<b>30 069</b>	
<b>Appuis Techniques</b>		<b>64 680</b>	<b>64 680</b>	<b>64 680</b>	
<b>Prestations de Formation</b>		<b>3 510</b>	<b>3 510</b>	<b>1 755</b>	<b>524</b>
<b>Etudes Diagnostics</b>		<b>25 594</b>	<b>25 594</b>	<b>13 835</b>	
<b>Prestations Diverses</b>		<b>41 924</b>	<b>41 924</b>	<b>40 412</b>	
<b>Autres Produits</b>		<b>95 000</b>	<b>95 000</b>	<b>75 000</b>	<b>1 500</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>406 384</b>	<b>359 277</b>	<b>765 661</b>	<b>584 810</b>	<b>166 534</b>



NOM Prénom	Fonction	Structure	Représenté par	Présent	Pouvoir	Excusé	Droit de Vote	Fonction au Bureau FAI	
<b>Collège des Membres Actifs (élus) : 18</b>							<b>Collège au nombre de 11 minimum et 21 maximum</b>		
							<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	
OUGIER Jean Rémy	Maire	Cne BESSE EN OISANS	en visioconférence	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
CHATTARD Arnaud	Maire	Cne LAVALDENS	en visioconférence	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
PERRIN Gilda	Maire	Cne SALETTE FALLAUAUX (LA)		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
BALLY Maurice		GP ALPETTE DE CHAPAREILLAN		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Membre	
SERRE Jean Louis		GP BACHILIANNE		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
PLANÇON Laurent	Président	GP COL DE L'HOMME		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
BOUVIER Roland	Trésorier	GP COL DU COQ		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		Membre	
SAUZE Jean Luc		GP COMBEAU		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
REBREYEND Denis	Président	GP GOBERT		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	Président	
VIAL Jean-Michel	Président	GP GRESSE BAS DAUPHINE		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
DURAND Guy		GP MOLIERE (LA)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
JACQUIN René	Président	GP MONT FRAIS		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Secrétaire	
SALVI Florent	Président	GP MONT ST MURY		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	Trésorier	
GIROUD Camille		GP PLEynet		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
NICOLAS Pierre	Président	GP SENEPI		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	Vice-Président	
JOANNAIS Didier	Président	GP VALBONNAIS		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
ARGOUD Daniel	Propriétaire Foncier	non défini		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
CHARRIERE Vincent		SARL MOLIERE (LA)		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
<b>Collège des Membres de Droit : 16</b>							<b>Collège au nombre de 10 minimum et 20 maximum</b>		
							<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	
REY Stefany	Présidente	AAC		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
ABBA Audrey	Présidente	ADABEL		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
GIRARD Didier	Président	Assoc APAO		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
PILLEGAND Guillaume	Berger	Assoc des Bergères et Bergers des Alpes du Sud et	+Tomas BUSTARRET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
FAVRÉ Christine	Co-Présidente	Assoc SITADEL		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
REYMOND Julien	Co-Président	Assoc SITADEL		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
DARLET Jean-Claude	Président	Chambre d'Agriculture de l'Isère		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
BLONDEAU Flore	Chargée de mission	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
BOSCH FRANCHINO Christine	Directrice de la DAT	CT Conseil Départemental de l'Isère 2	Patrick PRUDHOMME	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
PINEDE Stéphan	Directeur	DDPP de l'Isère		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
CEREZA Xavier	Directeur	DDT de l'Isère		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
GEROMIN Frédéric	Délégué	Domaines skiables de France	Jean-René HIRIGOYEN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
SIMIAN Sébastien	Président	GDS de l'Isère	Aurore TORRENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
NIER Joseph		GP SENEPI		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
ARLOT Marie Pierre	Directrice	INRAE GRENOBLE	Emilie CROUZAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
BOUVET Jean-Yves	Directeur	Office National des Forêts Agence Départementale		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<b>Collège des Membres Consultatifs : 19</b>							<b><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</b>		
	Président	ADAM		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
FAURE Jean	Président	AFRAT		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
BARANI Marie-Pierre	Présidente	Assoc CEN ISERE - AVENIR		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
CHARRON Guy	Président	Assoc Départementale des Communes Forestières de l'Isère		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
MICHON Bernard		Assoc Espace Belledonne		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
SPIEGELBERGER Thomas	Président	Assoc Espace Belledonne		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
CHENAVIER Danielle	Présidente	Assoc Fédération des Chasseurs de l'Isère	Jean-François JOSE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
CARAGUEL Bruno	Président	Association Française de Pastoralisme		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Président	Association Nationale des Élus de la Montagne		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
TRAUB Nicolas	Directeur	Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Directeur	EPLEFPA COTE ST ANDRE (LA)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
SUSZYLO Christophe	Président	Isère Attractivité		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
DOLCI Patrick	Président	Maison des Alpes de Besse en Oisans		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
COGNE Olivier	Directeur	MUSÉE DAUPHINOIS		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
MURGIA Arnaud	Président	PARC National des Ecrins PNE		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Chef	RTM de Grenoble		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Anthony MARTIN	Directeur départemental	SAFER 38		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
ESCARON Dominique	Président	SM Parc Naturel Régional de Chartreuse		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
ADENOT Jacques	Président	SM Parc Naturel Régional du Vercors	Agnès TREGRET	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
<b>Membres d'Honneur de l'Association : 4</b>							<b><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</b>		
	Président	Association des Maires et Adjointes de l'Isère		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
PIOLLE Eric	Maire	Cne GRENOBLE - La Mairie		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
WAUQUIEZ Laurent	Président	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
BARBIER Jean-Pierre	Président	CT Conseil Départemental de l'Isère 1	Fabien MULYK	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
<b>Membres de l'Equipe Technique : 3</b>							<b><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</b>		
BORDEL Véronique		Assoc Fédération des Alpes de l'Isère		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
CARAGUEL Bruno		Assoc Fédération des Alpes de l'Isère		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
MOULIN Christophe		Assoc Fédération des Alpes de l'Isère		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<b>Nombre de membres votants : 34</b>				<b>Quorum à 1/3 soit : 12 membres</b>				<b>Nombre de voix : 17</b>	
								<b>Quorum atteint</b>	